UFF EPARGNE MONÉTAIRE ISR CT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE (FCPE) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Myria Asset Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs 3

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4

Autres informations Fonds Maître 16

Autres informations Fonds Nourricier.....16

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « OFI INVEST ISR MONETAIRE CT » 19

Rapport certifié du commissaire aux comptes 22

Annexe d'information périodique SFDR article 8.....47

Rapport annuel certifié CAC du Fonds maître "Ofi Invest ISR Monétaire CT.....85

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Hors-Bilan
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2025.**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Nicolas BENARD

5-7, rue des Italiens - 75009 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement d'entreprise (FCPE) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : 990000073719

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Monétaire à valeur Liquidative Variable (VNAV) Court Terme

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

ORIENTATION DE PLACEMENT

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT » recueille la participation des salariés, leurs versements volontaires et les abondements éventuels à travers des Plans d'Epargne
Entreprise et Plans d'Epargne Retraire Collectifs, éventuellement inter-entreprises.
L'emploi des sommes versées dans le Fonds est conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux FCPE.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE "UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT" est un FIA nourricier du FCP Maître "OFI INVEST ISR MONETAIRE CT", OPCVM de droit français.
A ce titre, il est investi en permanence et au maximum à 92.50% dans la part C de l'OPCVM maître (Code ISIN FR0000985558). Conformément aux dispositions applicables aux OPC se conformant au Règlement relatif aux fonds monétaires, le FCPE devra détenir en permanence des liquidités dans la limite minimum de 7,50% de son actif net dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

OBJECTIF DE GESTION du fonds OFI INVEST ISR MONETAIRE CT part C

Le FCP a pour objectif de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'indice l'€STER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).
Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE du fonds maître OFI INVEST ISR MONETAIRE CT part C

L'indicateur de référence du FCP est l'€STER capitalisé.
Le taux €STER (European Short-Team Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.
L'administrateur de l'indice de référence €STER est la Banque Centrale Européenne.
Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur.
https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT du fonds maître OFI INVEST ISR MONETAIRE CT part C
Analyse des critères extra-financiers

Critères extra-financiers

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate.

Ce filtre permet de sélectionner les meilleurs acteurs au sein de l'univers d'investissement selon des critères en ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) et d'exclure à tout moment 20% des valeurs les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe MSCI ESG Research.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :
émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. A ce titre, le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI ESG Research et contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le

gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.
Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).
Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%.
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers
Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera investi jusqu'à 100% de son actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossées à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

La sélection des émetteurs s'appuie sur les notations et l'étude des émetteurs par nos analystes crédit.

L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".

La gestion active vise à sélectionner au sein de l'univers d'investissement les émissions offrant les meilleurs rendements possibles selon l'analyse de la société de gestion compte tenu des contraintes de pilotage des risques.

La sélection des titres s'effectue sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

1. *Les anticipations de mouvements des taux courts qui découlent de notre analyse des politiques des banques centrales ;*
2. *La gestion de l'allocation entre taux fixes et taux variables ;*
3. *La sélection des titres répondant aux critères de qualité de crédit, de liquidité ;*
4. *Le choix d'une maturité moyenne pondérée optimale.*

Le FCP sera constitué au minimum à 7,5% de l'actif net de titres à échéance journalière et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le FCP sera constitué au minimum à 15% de l'actif net de titres à échéance hebdomadaire et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Analyse des critères extra-financiers
Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés). La gestion met en œuvre une approche ESG en "Best-in-Universe", qui consiste à exclure 30% en nombre de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'univers monétaire. Ces valeurs non-investissables correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.
L'univers monétaire est défini comme suit :

- *L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) ;*
- *Les entreprises ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire ;*
- *Liste complémentaire d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus.*

La Société de Gestion considère cet univers ISR comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds au regard de sa stratégie.
Dans le cadre du Label ISR, le fonds s'engage à surperformer trois indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la règlementation SFDR :

- *Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.*
- *Indicateur social (PAI 13) : Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (ratio nombre de femmes / nombre d'hommes). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026.*
- *La part d'émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposant d'un plan de transition jugé crédible.*

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.
Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux.

La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-etnormatives_ofi-invest-AM.pdf

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « OFI INVEST ISR MONETAIRE CT ».

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux

- ***Risque lié à la gestion discrétionnaire***
  Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- ***Risque de perte en capital***
  Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

- ***Risque de taux***
  En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

- ***Risque de crédit***
  La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

- ***Risque de contrepartie***
  Le porteur est exposé, à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- ***Risque lié aux produits dérivés***
  Dans la mesure où le Fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé.

- ***Risque en matière de durabilité***
  Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel du risque en matière de durabilité.
Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires

- ***Risque de titrisation***

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance…). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

- ***Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres***

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « OFI INVEST ISR MONETAIRE CT part C »

- ***Actions et parts d'OPC***

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC européens de classification Monétaire Court Terme mettant en oeuvre une gestion de type ISR. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par une société de gestion tierce.

- ***Les instruments dérivés***

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- *Nature des marchés d'intervention*
  ☒ réglementés
  ☐ organisés
  ☒ de gré à gré

- *Risques sur lesquels le gérant désire intervenir*
  ☐ action
  ☒ taux
  ☒ change
  ☐ crédit

- *Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion*
  ☒ couverture
  ☐ exposition
  ☐ arbitrage

- *Nature des instruments utilisés*
  ☒ futures : sur taux
  ☒ options : sur taux
  ☒ swaps : de taux, de devises
  ☒ change à terme
  ☐ dérivés de crédit

- *Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion*
  ☒ couverture générale du portefeuille
  ☐ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
  ☐ Augmentation de l'exposition au marché
  ☐ Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promue par le FCP.

- ***Les instruments intégrant des dérivés***
  Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants, dans la limite de 30% de l'actif net.

  - *Risques sur lesquels le gérant désire intervenir*
    ☐ action
    ☒ taux
    ☐ change
    ☐ crédit

  - *Nature des interventions*
    ☒ couverture
    ☐ exposition
    ☐ arbitrage

  - *Nature des instruments utilisés*
    ☒ obligations callables
    ☒ obligations puttables

  - *Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion*
    Le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'apporter une plus grande liquidité au portefeuille.

- ***Les dépôts***
  Le FCP pourra effectuer des dépôts dans la limite de 30% de l'actif net. Des liquidités pourront également être détenues à hauteur de 10% de son actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

- ***Les emprunts d'espèces***
  Le recours à l'emprunt d'espèces par le FCP est interdit.
  Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le FCP pourra exceptionnellement être débiteur temporairement. Le cas échéant, la société de gestion fera ses meilleurs efforts pour remédier le plus rapidement possible à cette situation et ce dans l'intérêt exclusif des porteurs.

- ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***
  - *Nature des opérations utilisées*

☒ prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
☐ prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

- *Nature des interventions*
  ☒ gestion de la trésorerie
  ☒ optimisation des revenus du FCP (uniquement dans le cadre des opérations de prises en pension)
  ☐ autre nature

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement au FCP.
Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Ces opérations sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de deux jours ouvrables.

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés

	Prises en pension	*Mises en pension*	*Prêts de titres*	*Emprunts de titres*
Proportion maximale d'actifs sous gestion	*50%*	*10%*	*Non autorisés*	*Non autorisés*
Proportion attendue d'actifs sous gestion	*10%*	*10%*	*Non autorisés*	*Non autorisés*

- *Effets de levier maximum*
  Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

- *Contreparties utilisées*
  Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. *Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres ».*

  Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même,

l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations, réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

- *Garanties financières*
  Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.
  Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en valeurs mobilières liquides ou des instruments du marché monétaire liquides émis ou garantis par l'Union européenne, une autorité centrale ou la banque central d'un Etat membre, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité Financière, une autorité centrale ou la Banque centrale d'un pays tiers.
  Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

CHANGEMENTS INTERVENUS
Néant

CHANGEMENTS ENVISAGÉS
Néant

FRAIS
Le fonds étant nourricier du FCP « OFI INVEST ISR MONETAIRE CT », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.
Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :
Frais du fonds nourricier

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/ Entreprise
1	Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,45 % TTC maximum	FCPE
2	Frais de gestion indirects maximum	Actif net	Cf Tableau ci-dessous relatif aux frais du fonds maître	FCPE
3	Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	FCPE
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	FCPE

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et de services », les frais suivants :

- *Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds*
- *Les frais d'information clients et distributeurs*
- *Les frais des données*
- *Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.*

- *Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs*

Frais du fonds maitre

Frais facturés à l'OPCVM	*Assiette*	*Taux barème*	*Prise en charge*
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	*Actif net*	*0,08 % TTC maximum*	*OPCVM*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	*Actif net*	*Non significatif*	*OPCVM*
Commission de mouvement	*Prélèvement sur chaque transaction*	*de 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)*	*OPCVM*
Commission de surperformance	*Actif net*	*Néant*	*OPCVM*

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 est de 0,47%.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions
Ofi Invest ISR Monétaire CT	4 859 803,50	- 5 198 902,50

Le montant des honoraires du CAC sur l'exercice clos à fin décembre 2025 est de : 1 340,00 HT. (hors taxe).

TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,20%**
dont:	
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	0,20%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	**0,27%**
Ce coût se détermine à partir:	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,00%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion	
et l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	**0,00%**
Ces autres frais se composent en:	
- commissions de surperformance	-
- frais de transaction	-
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	**0,47%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.
Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).
S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.
Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.
Effectif total sur l'année 2025 : 11, dont 9 preneurs de risque.
Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1 422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
   - 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 301 milliers d'euros de rémunérations variables

Autres informations du Fonds Maître OFI INVEST ISR MONETAIRE CT

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

L'exercice de droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la politique de vote en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site https://www.ofi-invest-am.com

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres. Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;

- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;

- la nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;

- les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le fonds a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation pure.

CRITERES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion www.myria-am.com

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPATABILITE DE l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la règlementation SFTR.

Autres informations Fonds Nourricier

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun droit de vote n'est exercé par le FCPE.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune sélection de contrepartie n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.

LE RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCPE est calculé selon la méthode de l'engagement et ne peut excéder une fois son actif net.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le résultat distribuable du FCPE est capitalisé.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le FCPE étant un OPC nourricier, son actif est constitué de parts ou actions de son OPC maître et de liquidités à titre accessoire.

SFTR

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune opération relevant du Règlement SFTR n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.

EFFET DE LEVIER

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune opération à effet de levier n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.
Taux méthode brute : 200%
Taux d'engagement : 100%

LE POURCENTAGE D'ACTIFS DU FIA QUI FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL DU FAIT DE LEUR NATURE NON LIQUIDE

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun actif détenu par le FCPE ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de son caractère non liquide.

TOUTE NOUVELLE DISPOSITION PRISE POUR GÉRER LA LIQUIDITÉ DU FIA

Compte tenu de la nature spécifique du FCPE, il n'a pas été pris de mesure pour gérer la liquidité du FIA.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « OFI INVEST ISR MONETAIRE CT »

LE RAPPORT DE GESTION DE OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
JANVIER 2025 - DÉCEMBRE 2025

Au niveau de la WAM (Weighted Average Maturity), notre sensibilité au taux ressort à 12 jours (contre 2 jours l'année précédente). Dans un contexte d'incertitude impliquant de la volatilité sur les marchés et malgré 4 baisses des taux de 25Bps de la Banque Centrale Européenne, nous avons préféré rester prudents : achetant des papiers directement indexés contre Ester, ou mettant en place des swaps de taux. Toutefois, la visibilité s'améliorant lors du 2ème semestre, nous avons arrêté de couvrir systématiquement nos investissements sur la partie courte de la courbe. La WAL (Weighted Average Life) est quant à elle en baisse, puisqu'elle ressort à presque 91 jours (contre 96 jours à fin 2024).

Au cours de l'année, nous avons profité des spreads attractifs offerts par les banques – afin de nous positionner sur des maturités longues. Nous avons également saisi des opportunités sur le marché obligataire, qui affichait des rendements attractifs et plus avantageux que ceux proposés sur les billets de trésorerie.
Sur un an glissant, le fonds Ofi Invest ISR Monétaire CT offre un différentiel de performance positif par rapport à son indice de référence.

Performances :
Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le fonds a réalisé une performance de 2,16% sur 12 mois, contre 2,24% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Ofi Invest ISR Monétaire CT

Rapport ESG du fonds maître

Décembre 2025

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG : CUT

INDICE DE REFERENCE

Univers monétaire

Couverture par un score ESG *

Portefeuille 90,7%

** en pourcentage de l'actif net, hors liquidités*

Score ESG

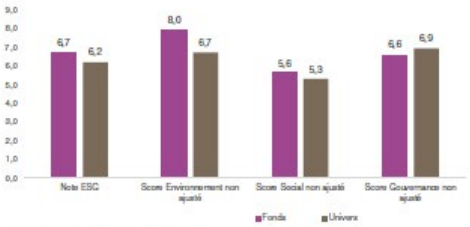

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Evolution du score ESG

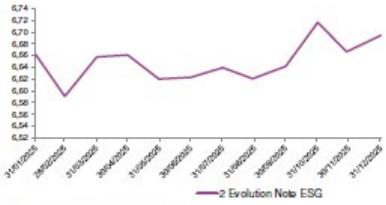

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Répartition par score ESG

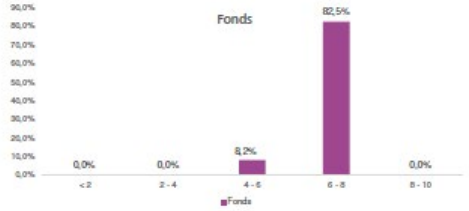

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Répartition des notations ESG

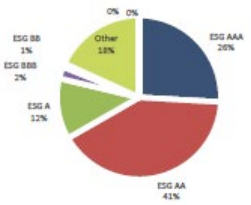

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Top 10 émetteurs : Note ESG

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Note ESG
IBERDROLA INTERNATIONAL BV	1,43%	7,9
AXA BANQUE S.A.	5,79%	7,8
ENDESA SA	0,89%	7,8
LCH LIMITED	0,04%	7,6
LSEG NETHERLANDS BV	1,50%	7,6
ACHMEA BANK NV	0,35%	7,5
COVIVIO SA	0,71%	7,5
AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES D	3,76%	7,4
DH EUROPE FINANCE II SARL	0,36%	7,4
UNEDIC	0,35%	7,4
Total	15,17%	

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Bottom 10 émetteurs : Note ESG

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Note ESG
CASH & EQUIVALENTS	8,78%	
UNION FINANCES GRAINS	0,48%	
None	0,03%	
COFACE SA	2,28%	6,0
SAFRAN SA	0,71%	6,0
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTU	4,02%	6,0
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	1,17%	6,0
SANTANDER CONSUMER BANK AG	1,77%	6,0
BNP PARIBAS SA	0,03%	6,0
BELFIUS BANQUE SA	0,36%	6,1
Total	19,62%	

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Part du portefeuille alignée à la taxonomie européenne

ALIGNEMENT

31/12/2025	Fonds	Univers	Relatif
Emissions	12,3	-	-
Couverture	23,9%	-	-

ELIGIBLE

31/12/2025	Fonds	Univers	Relatif
Emissions	33,8	-	-
Couverture	32,2%	-	-

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Rapport certifié du commissaire aux comptes

RSM Paris
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2025**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 9 641 850 €
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

A la société de gestion du FCP,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT** constitué sous forme du fonds commun de placement (ci-après le "FCP") relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir la présente attestation dans le délai prévu par la règlementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Nicolas BÉNARD
Associé

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**83 798 570,46**	**87 024 117,60**
OPCVM	83 798 570,46	87 024 117,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**83 798 570,46**	**87 024 117,60**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**347 385,66**	**0,00**
Comptes financiers	**7 740 133,81**	**6 589 896,94**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**8 087 519,47**	**6 589 896,94**
Total de l'actif I+II	**91 886 089,93**	**93 614 014,54**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	89 863 924,01	90 279 085,36
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 943 953,66	3 318 783,06
Capitaux propres I	**91 807 877,67**	**93 597 868,42**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**91 807 877,67**	**93 597 868,42**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	78 212,26	16 146,12
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	**78 212,26**	**16 146,12**
Total Passifs : I+II+III+IV	**91 886 089,93**	**93 614 014,54**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	170 816,14	291 161,42
Sous-total produits sur opérations financières	**170 816,14**	**291 161,42**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	**0,00**
Total revenus financiers nets (A)	**170 816,14**	**291 161,42**
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	0,00	0,00
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-182 869,07	-178 075,64
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-182 869,07**	**-178 075,64**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-12 052,93**	**113 085,78**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-904,78**	**5 901,34**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-12 957,71**	**118 987,12**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	685 927,58	91 573,60
Frais de transactions externes et frais de cession	-252,00	-168,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**685 675,58**	**91 405,60**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-9 179,29**	**2 569,34**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**676 496,29**	**93 974,94**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 287 427,78	2 984 128,08
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**1 287 427,78**	**2 984 128,08**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-7 012,70**	**121 692,92**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**1 280 415,08**	**3 105 821,00**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**1 943 953,66**	**3 318 783,06**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	54 441 282,64	68 823 544,76	82 862 487,99	93 597 868,42	91 807 877,67
Nombre de titres	420 879,4583	533 432,6723	622 975,1399	678 737,0976	651 659,8060
Valeur liquidative unitaire	129,351	129,020	133,010	137,900	140,883
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,03	0,02	0,01	0,13	1,03
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,31	-0,27	0,05	0,17	-0,01

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/ Entreprise
1	Frais de gestion financière et Frais de de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,45 % TTC maximum	FCPE
2	Frais de gestion indirects maximum	Actif net	Cf Tableau ci-dessous relatif aux frais du fonds maître	FCPE
3	Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction OPC	Néant	FCPE
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	FCPE

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et de services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 340,00 Euros , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**93 597 868,42**	**82 862 487,99**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	19 719 278,50	27 121 098,27
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-23 470 319,68	-19 574 337,30
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-12 052,93	113 085,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	685 675,58	91 405,60
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 287 427,78	2 984 128,08
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**91 807 877,67**	**93 597 868,42**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	141 331,6408	19 719 278,50
Parts rachetées durant l'exercice	-168 408,9324	-23 470 319,68
Solde net des souscriptions/rachats	-27 077,2916	-3 751 041,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	651 659,8060	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT QS0009073717	Capitalisation	Capitalisation	EUR	91 807 877,67	651 659,8060	140,883

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 740,13	0,00	0,00	0,00	7 740,13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 740,13**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 740,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**7 740,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000985558	Ofi Invest ISR Monetaire CT C	OFI INVEST PROVISOIRE	Fonds / Monétaire court terme	France	EUR	83 798 570,46
Total						**83 798 570,46**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	347 385,66
Total des créances		**347 385,66**
Dettes		
	Rachats à payer	61 836,00
	Frais de gestion fixe	16 376,26
Total des dettes		**78 212,26**
Total des créances et des dettes		**269 173,40**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	182 869,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	**31/12/2025**
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			83 798 570,46
	FR0000985558	Ofi Invest ISR Monetaire CT C	83 798 570,46
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**83 798 570,46**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-12 957,71**	**118 987,12**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-12 957,71**	**118 987,12**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-12 957,71**	**118 987,12**

Part UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-12 957,71**	**118 987,12**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-12 957,71**	**118 987,12**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-12 957,71**	**118 987,12**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-12 957,71	118 987,12
Total	**-12 957,71**	**118 987,12**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**676 496,29**	**93 974,94**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**676 496,29**	**93 974,94**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**676 496,29**	**93 974,94**

Part UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**676 496,29**	**93 974,94**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**676 496,29**	**93 974,94**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**676 496,29**	**93 974,94**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	676 496,29	93 974,94
Total	**676 496,29**	**93 974,94**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**83 798 570,46**	**91,28**
OPCVM			**83 798 570,46**	**91,28**
Gestion collective			**83 798 570,46**	**91,28**
Ofi Invest ISR Monetaire CT C	EUR	34 449	83 798 570,46	91,28
Total			**83 798 570,46**	**91,28**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	83 798 570,46
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	8 087 519,47
Autres passifs (-)	-78 212,26
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**91 807 877,67**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT	EUR	651 659,8060	140,883

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
UFF Epargne Monétaire ISR CT	990000073719

Caractéristiques environnementales et/ou sociales identiques à celles du fonds maître

OFI INVEST ISR MONETAIRE CT

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **51,90%** d'investissements durables :
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ; ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ; ☒ ayant un objectif social.
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

*Ofi Invest ISR Monétaire CT (ci-après le « Fonds ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **51,90%** d'investissements durables.*

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- *Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.*
- *Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain*
- *Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés*

Le Fonds a suivi une approche ESG en en "Best-in-universe", qui consiste à exclure 30% en nombre de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'univers monétaire. Ces valeurs non-investissables correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

L'univers monétaire est défini comme suit :
- L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) ;

- Les entreprises ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire ;

- Liste complémentaire d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec la stratégie d'investissement du Fonds.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

*Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :*

*Le pourcentage du nombre d'émetteurs, du Fonds, identifiés comme étant non-investissables : **0%***

*La part d'investissement durable du Fonds a investi **51,90%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.*

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :
Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : 167,81 ;
Indicateur social (PAI 13) : Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (ratio nombre de femmes / nombre d'hommes) : 43,97%.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- ***...et par rapport aux années précédentes ?***

***Au 31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été*

les suivantes :

- ***Le score ESG** : le score ESG du portefeuille atteint **8,28** sur 10 et le score ESG de son univers est de **7,26** ;*

- ***Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Universe : 20%.***

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- ***L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente 30,63 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **91,24.***

- *La part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial : la part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial est de **36,65%** par rapport à son univers dont la part est de **68,19%.***

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2024 et 31 décembre 2024.

*Au **31 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :*

- ***Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint 8,01 sur 10 et le score ESG de son indicateur de référence était de **7,26** ;*

- ***Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Universe : 20%.***

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- ***L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille a représenté **51,75** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **98,07** tonnes.*

- ***La part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial** : la part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial était de **42,35%** par rapport à son univers dont la part était de **69,27%.***

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

*Au **31 décembre 2025,** comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **51 ,90%,** en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :*

- *ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;*
- *n'ont pas causé de préjudice important ;*
- *et ont disposé d'une bonne gouvernance.*

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

  - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- *n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;*
- *n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;*
- *n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.*

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- *ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques… (PAI 14) ;*
- *ne voilent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).*

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] [1] Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille	32071,29	35099,89	76739,54
				Univers ISR	2854925.85	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.78%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille	5026,24	3745,04	8372,10
				Univers ISR	655033.443	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.45%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portefeuille	318973,41	266706,28	577819,09
				Univers ISR	30347136.3	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.86%	N/A	N/A
		Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille	356070,95	305551,21	669230,73
				Univers ISR	33859873.5	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.86%	N/A	N/A
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	167,81	162,45	298,10
				Univers ISR	680.92	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.29%	N/A	N/A
	[PAI 3]	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	448,24	480,45	636,52

[1] Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		Univers ISR	799.24	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.86%	N/A	N/A
	[PAI 4] Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement	Portefeuille	13,57%	14,65%	13,75%
				Univers ISR	10,28% %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	92,82%	92,26%	79,01%
				Univers ISR	85,34%	N/A	N/A
	[PAI 5] Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille	50,18%	52,89%	60,19%
				Univers ISR	60,71%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,53%	89,361%	58,39%
				Univers ISR	80.32%	N/A	N/A
			Part d'énergie non-renouvelable produite (%)	Portefeuille	50,00%	70,36%	65,50%
				Univers ISR	23,58%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	25,32%	15,25%	13,41%
				Univers ISR	27.37%	N/A	N/A
	[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille	0,28	0,21	0,24
				Univers ISR	0.57	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,94%	94,21%	75,95%
				Univers ISR	83.72%	N/A	N/A
Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0,66%	0,01%	0,01%
				Univers ISR	1,25%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,13%	94,42%	79,01%
				Univers ISR	46.23%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] [2] Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille	1054,62	1031,26	2581,42
				Univers ISR	22232.08	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	6,18%	4,11%	5,50%
				Univers ISR	7.29%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] [3]		(Tonnes)	Portefeuille	149,63	117,22	1282,38
				Univers ISR	482566.15	N/A	N/A

[2] Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.
[3] Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Taux de couverture (%)	Portefeuille	25,42%	21,83%	18,22%
				Univers ISR	40.32%	N/A	N/A

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%
				Univers ISR	0,64 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99,44%	99,61%	80,65%
				Univers ISR	86,07 %	N/A	N/A
	[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d'investissement (%)	Portefeuille	37,39%	0,38%	0,39%
				Univers ISR	39,33%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,13%	94,42%	79,01%
				Univers ISR	82.67%	N/A	N/A
	[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille	10,27%	0,15	0,23
				Univers ISR	16,21%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	54,27%	38,15%	29,23%
				Univers ISR	41.13%	N/A	N/A

Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille	43,97%	0,4302%	41,98%
				Univers ISR	37,08%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,52%	95,77%	76,66%
				Univers ISR	85.59%	N/A	N/A
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	N/A
				Univers ISR	0,16 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99,44%	99,61%	0%
				Univers ISR	99,19 %	N/A	N/A

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Eaux, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0,45%	0%	0,12%
				Univers ISR	4,89 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,13%	92,26%	79,01%
				Univers ISR	4,86 %	N/A	N/A

Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille	10,06%	10,94%	16,36%
				Univers ISR	6,88 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	92,82%	98,12%	79,01%
				Univers ISR	84,37%	N/A	N/A

Indicateurs applicables aux émetteurs souverains et supranationaux	Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Emissions de gaz à effet de serre	Émissions carbone	Teq CO2	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
			Univers ISR	430132435,2	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
			Univers ISR	0,08 %	N/A	N/A
	Intensité carbone	Teq CO2	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
			Univers ISR	162,76169	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
			Univers ISR	0,08 %	N/A	N/A
Violations de normes sociales	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Part d'investissement (%)	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
			Univers ISR	0 %	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
			Univers ISR	0,08%	N/A	N/A

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable

➢ Mesure prises[4], mesures prévues et cibles définies pour la période de référence :

[PAI 1] :[5]	Notation ESG[6] : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] :[7]	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

[4] Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

[5] Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

[6] La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

[7] Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
BFT FRANCE MONETAIRE CT ISR - I2 E	Finances	27,60%	France
OSTRUM SRI CASH PLUS SI EUR	Finances	26,80%	France
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC MTN RegS	Finances	5,80%	Royaume-Uni
BPCE SA MTN RegS		4,90%	France
INTESA SANPAOLO SPA RegS	Finances	4,30%	Italie
SFIL SA MTN RegS	Finances	4,10%	France
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA MTN RegS	Industriel	3,90%	Espagne
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL MTN RegS	Finances	3,60%	France
SAFRAN SA RegS	Finances	3,60%	France
SOCIETE GENERALE SA RegS	Industriel	2,90%	France
BPCE SA RegS	Soins de santé	2,30%	France
ALD SA MTN RegS	Finances	1,80%	France
DH EUROPE FINANCE II SARL	Finances	1,80%	États-Unis
NATWEST MARKETS PLC MTN RegS		1,60%	Royaume-Uni
LA BANQUE POSTALE MTN RegS		1,60%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*

*Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **91,62%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).*

*Le Fonds détient actuellement **51,90%** de ses actifs nets appartenant à la poche #1A Durables, dont **35,91%** ayant un objectif environnemental et **13,32%** ayant un objectif social.*

*Le Fonds a **8,38%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :*

- ***7,98%** de liquidités ;*
- ***0%** de dérivés ;*
- ***0,40%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.*

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- *Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;*

- *Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, constitué de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, de liquidités et de produits dérivés, et d'OPC classifiés Article 6 selon SFDR ;*
- *Un minimum de **20%** de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1A Durable.*

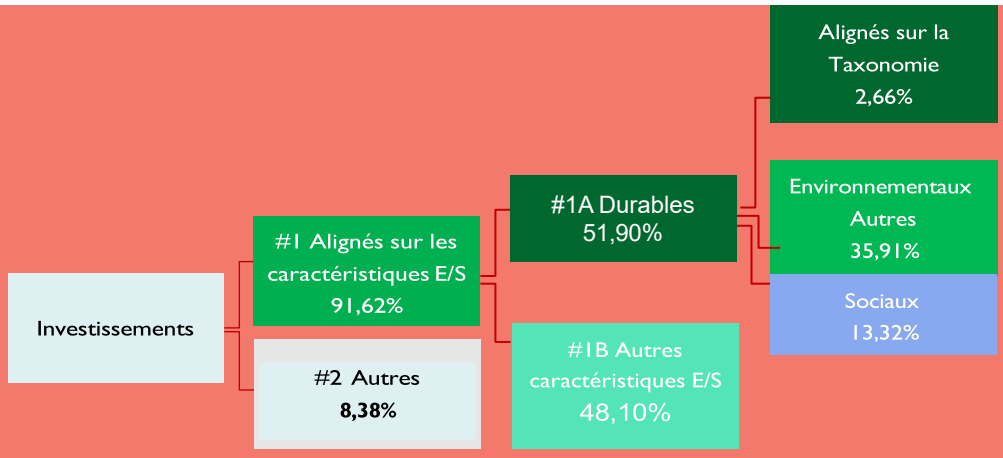

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Au 31 décembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Aucun	Aucun	58,50 %
Finances	Finances	34,30 %
Industriel	Industriel	5,40%
	Aérospatiale et Défense	3,60%
	Transport terrestre	1,80%
Soins de santé	Soins de santé	1,80%
L'exploration. l'exploitation minière. extraction. production. Traitement. Stockage. raffinage ou distribution. y compris les transports. stockage et échange. des combustibles fossiles		0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

*Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **2,66%.***

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[8] ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

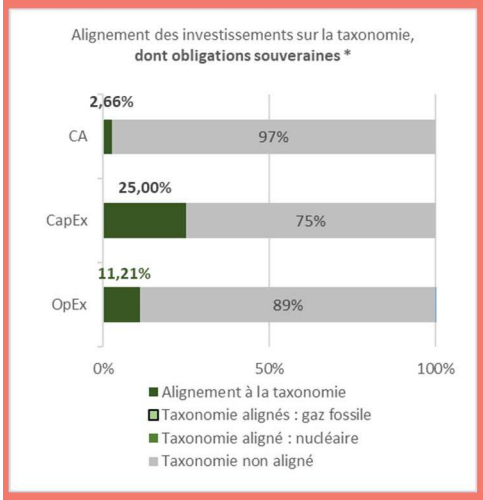

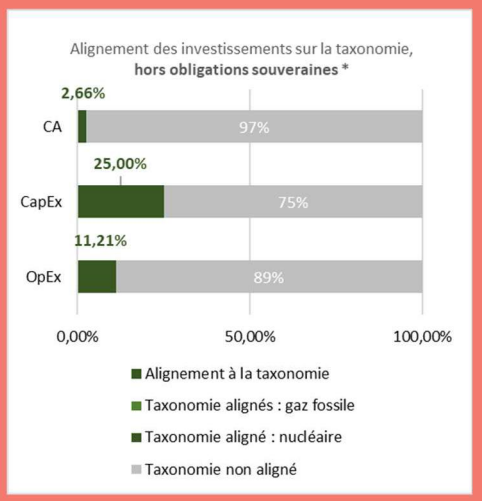

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Au 31 décembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **0,03%.**

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **35,91%.**

[8] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **13,32%.**

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelle mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'univers monétaire qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

OPCVM soumis au droit français

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

Rapport annuel sur l'exercice clos le 31 décembre 2025

Ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs ... 3

Société de gestion ... 3

Commercialisateur ... 3

Dépositaire et conservateur ... 3

Centralisateur ... 3

Commissaire aux comptes ... 3

Informations concernant les placements et la gestion ... 4

Caractéristiques de l'OPC ... 4

Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice ... 16

Changement(s) à venir ... 16

Autres informations ... 16

Rapport d'activité ... 17

Informations réglementaires ... 20

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ... 24

Comptes annuels ... 30

Bilan actif ... 30

Bilan passif ... 31

Compte de résultat ... 32

Annexes aux comptes annuels ... 34

Annexe d'informations périodiques SFDR ... 63

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management
Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)
Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Parts C, C-FP, D et N :

Ofi Invest Asset Management
Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Parts C et D :

Abeille Vie
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes (France)

Part C :

Fortuneo (dénomination sociale : Arkéa Direct Bank)
Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide - 92088 Nanterre (France)

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Société Générale
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)
Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)
Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

Centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur et au nominatif administré

Société Générale
Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)
Adresse postale : 32 rue du Champ de Tir - 44000 Nantes (France)

Centralisateur pour les parts au nominatif pur :

IZNES
Siège social : 18 Boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet Deloitte & Associés
Siège social : 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex (France)
Représenté par Monsieur Atsou Dogbeda DOH

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ISR Monétaire CT.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Classification

FCP Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Court Terme.

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C	FR0000985558	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1 524 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Pas de minimum	Pas de minimum
D	FR0010510479	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	10 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Pas de minimum	Pas de minimum

E	FR0010738229	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs étrangers (non domiciliées en France).	Pas de minimum	Pas de minimum
N	FR0010694125	Capitalisation	Capitalisation	Euro	3 000 euros	Réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi Invest	Pas de minimum	Pas de minimum
C-FP	FR001400CQH6	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	100 000 euros	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STR capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable). Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'€STR capitalisé.

Le taux €STR (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'administrateur de l'indice de référence €STR est la Banque centrale européenne.
Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Critères financiers :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera investi jusqu'à 100% de son actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossées à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

La sélection des émetteurs s'appuie sur les notations et l'étude des émetteurs par nos analystes crédit.

L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".

La gestion active vise à sélectionner au sein de l'univers d'investissement les émissions offrant les meilleurs rendements possibles selon l'analyse de la Société de Gestion compte tenu des contraintes de pilotage des risques.

La sélection des titres s'effectue sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- les anticipations de mouvements des taux courts qui découlent de notre analyse des politiques des banques centrales ;
- la gestion de l'allocation entre taux fixes et taux variables ;
- la sélection des titres répondant aux critères de qualité de crédit, de liquidité ;
- le choix d'une maturité moyenne pondérée optimale.

Le FCP sera constitué au minimum à 7,5% de l'actif net de titres à échéance journalière et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le FCP sera constitué au minimum à 15% de l'actif net de titres à échéance hebdomadaire et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

La gestion met en œuvre une approche ESG en "Best-in-Universe", qui consiste à exclure 30% en nombre de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'univers monétaire. Ces valeurs non-investissables correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

En cas de dégradation de la note ESG d'un titre entrainant son passage du statut investissable à non-investissable[1], les opérations de cessions devront être initiées dès confirmation de cette catégorie conformément au processus décrit dans la Politique d'investissement responsable disponible sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management.

1 Correspondant à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG (soit 30% de l'univers d'investissement).

L'univers monétaire est défini comme suit :

- l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) ;
- les entreprises ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire ;
- les dettes des Etats de l'union Européenne ;
- liste complémentaire d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus.

La Société de Gestion considère cet univers ISR comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, le Fonds s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la règlementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : tonnes de CO_2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI 13) : diversité des sexes au sein du conseil d'administration (ratio nombre de femmes / nombre d'hommes). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs (hors dérivés intégrés) :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'instruments.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP investira jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

Typologie des instruments du marché monétaire utilisés :

- obligations d'Etat
- obligations émises par des autorités locales
- certificats de dépôts
- billets de trésorerie
- acceptations bancaires
- titres de créances à court ou moyen terme

Typologie des titres de créances utilisés, dans la limite de 15% maximum de l'actif net :

- Asset Backed Commercial Papers

En termes de taux, la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (MMP ou WAM - Weighted Average Maturity - en anglais) sera inférieure ou égale à 60 jours.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement d'un principal de l'instrument.

En termes de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction (DVMP ou WAL - Weighted Average Life - en anglais) sera inférieure ou égale à 120 jours.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du principal du titre.

Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- tous les titres d'Etats ;
- les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros.

Par exception, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les seules entités publiques ou parapubliques suivantes : l'Union européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des Etats membres ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le fonds européen de stabilité financière, les autorités centrales ou les banques centrales des pays de l'OCDE, le fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la Société de Gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la Société de Gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la Société de Gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Aucun titre éligible au portefeuille n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours.

Procédure Interne d'évaluation de la qualité de crédit :

Périmètre et gouvernance :

Ofi Invest Asset Management a mis en place une politique interne d'évaluation de la qualité crédit qui s'appuie sur une méthodologie propriétaire.

L'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management, rattachée hiérarchiquement à la Directrice Recherche en Finance Responsable et à un Directeur Général Délégué (Dirigeant au sens de l'article L532-9 II 4e du Code Monétaire et Financier) assure le suivi et la couverture des émetteurs en portefeuille en toute indépendance des équipes de gestion notamment des équipes de gestion monétaire qui appartiennent à la Direction de la Gestion OPC.

Le Directeur des Risques d'Investissement, rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques, est responsable du processus de validation de la notation de crédit.

But de la procédure : les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs doivent être, au moment de l'acquisition, considérés de haute qualité par Ofi Invest Asset Management. Ofi Invest Asset Management prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et, pour les instruments financiers structurés, le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction financière structurée.

Acteurs de la politique :

La méthodologie de notation propriétaire est proposée par le responsable de l'équipe Analyse Crédit, elle est visée par la Direction des Risques d'investissement et de la Direction de la Conformité d'Ofi Invest Asset Management. Elle fait l'objet d'une approbation par la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management.

La collecte des informations nécessaires à l'évaluation et à la mise en œuvre de la méthodologie est du ressort de l'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management. Les analystes formulent une opinion accompagnée d'une notation propriétaire sur l'émetteur et sont en charge de la mise en œuvre de la méthodologie de notation interne.

Par ailleurs, un comité de notation, composé de l'équipe Analyse Crédit et de l'équipe Risques d'investissement, a pour objet de valider les notations de crédit internes et se tient à une fréquence annuelle. En outre, des comités ad hoc sont tenus en cas de besoin.

Enfin, la mise en œuvre de la méthodologie est inscrite au plan de contrôle de deuxième niveau de la Direction du Risque Opérationnel et du Contrôle Interne.

Un comité monétaire se tient chaque mois et est composé des équipes de Gestion monétaire, Analyse Crédit, Risques d'Investissement et Analyse ISR. Il a pour objet de revoir l'environnement monétaire, les positions des fonds monétaires ainsi que les risques associés.

Fréquence de mise en œuvre :

Les notations des émetteurs monétaires sont revues chaque année par l'équipe d'Analyse Crédit. Toutefois, elle se laisse la possibilité de revoir à tout moment une notation, notamment lorsque survient un changement important susceptible d'avoir un effet sur l'évaluation existante de l'émetteur.

Ainsi lors de chaque comité monétaire mensuel, seront revus par les départements Risques d'Investissement et Analyse Crédit les évolutions majeures des risques de crédit des titres et de leurs émetteurs.

Description des paramètres d'entrée et de sortie de la politique :

L'équipe d'Analyse Crédit s'appuie sur des sources considérées comme fiables, notamment les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place. Par ailleurs, l'équipe d'Analyse Crédit utilise directement les données publiées par les émetteurs (rapports annuels, rapports trimestriels, présentations investisseurs). Enfin, l'Analyse Crédit échange régulièrement avec les directions financières/générales des émetteurs. Elle peut ponctuellement faire appel à des experts externes.

Description de la méthodologie :

La méthodologie interne de notation distingue les émetteurs non-financiers des émetteurs financiers.

Pour être éligibles, les titres acquis en portefeuille, doivent, au moment de l'acquisition être considérés de « haute qualité » en application de la politique interne d'évaluation de la qualité de crédit de la Société de Gestion.
Ainsi, pour qu'un titre soit considéré de « haute qualité » :

- son émetteur doit avoir reçu une notation de l'équipe d'analyse crédit interne ; et
- le titre doit avoir passer le filtre de la matrice Haute Qualité (matrice HQ) instauré par la Société de Gestion (l'équipe Risques d'investissement valide les paramètres de la matrice HQ proposés par la gestion).

Cette matrice prend en compte les notations émises par l'équipe d'analyse crédit mais aussi les notations émises par les agences de notation externes, lorsqu'elles existent. La matrice de haute qualité de crédit se réfère ainsi de manière non exclusive et non systématique aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA.

Cette matrice prend en compte l'ensemble de ces éléments de notation pour définir ainsi l'éligibilité d'un titre mais prend également en compte la durée de vie du titre pour définir en résultante l'exposition maximale permise sur un émetteur donné. Il en résulte une pondération liée à la duration des titres et à la qualité des notations.

En cas de dégradation de la notation d'un titre détenu en portefeuille qui le rendrait inéligible à l'investissement selon la méthodologie de haute qualité de crédit ou en cas de situations exceptionnelles, l'Analyse Crédit sera sollicitée par la gestion pour émettre un avis quant au risque de défaut sur l'horizon de placement des titres monétaires détenus en portefeuille. En coordination avec l'équipe des Risques d'Investissement, le gérant devra céder les titres en tenant compte de l'intérêt des porteurs. Cet intérêt peut commander le maintien du titre à l'actif du Fonds.

Revue :

La méthodologie d'évaluation de la qualité de crédit est revue annuellement et soumise à la validation de la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management. La revue se fait en s'appuyant notamment sur une approche back testing des notations.

En cas de modification substantielle de la méthodologie, les notations seront revues sous un délai raisonnable. Une modification de la méthodologie sera jugée substantielle lorsque les notations sont susceptibles d'être modifiées lors de l'application des nouvelles règles.

Par ailleurs, un rapport sur le profil de risque de crédit des fonds monétaires par les Risques d'Investissement, fondé sur une analyse des évaluations internes de la qualité de crédit des fonds est présenté au moins annuellement au Comité des Risques d'investissement dont les Directeurs Généraux Délégués sont membres.

Cette procédure d'évaluation de la qualité de crédit est disponible sur le site d'Ofi Invest Asset Management : https://www.ofi-invest-am.com

Actions et parts d'OPC :

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC européens de classification Monétaire Court Terme mettant en œuvre une gestion de type ISR. Il pourra détenir des OPC gérés par la Société de Gestion ou par une société de gestion tierce.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- ■ Réglementés
- ☐ Organisés
- ■ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- ■ Taux
- ■ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ■ Couverture
- ☐ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ■ Futures : sur taux
- ■ Options : sur taux
- ■ Swaps : de taux, de devises
- ■ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ■ Couverture générale du portefeuille
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ☐ Augmentation de l'exposition au marché
- ☐ Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants, dans la limite de 30% de l'actif net :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- ■ Taux
- ☐ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions :

- ■ Couverture
- ☐ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ■ Obligations callables
- ■ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'apporter une plus grande liquidité au portefeuille.

Les dépôts :

Le FCP pourra effectuer des dépôts dans la limite de 30% de l'actif net. Des liquidités pourront également être détenues à hauteur de 10% de son actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le recours à l'emprunt d'espèces par le FCP est interdit.
Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le FCP pourra exceptionnellement être débiteur temporairement. Le cas échéant, la Société de Gestion fera ses meilleurs efforts pour remédier le plus rapidement possible à cette situation et ce dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations utilisées :

- ■ Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- ☐ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- ■ Gestion de la trésorerie
- ■ Optimisation des revenus du FCP (uniquement dans le cadre des opérations de prises en pension)
- ☐ Autre nature

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement au FCP.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la Société de Gestion), sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Ces opérations sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de deux jours ouvrables.

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique du prospectus « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	50%	10%	Non autorisés	Non autorisés
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Non autorisés	Non autorisés

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie du prospectus « Les acquisitions et cessions temporaires de titres ».

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en valeurs mobilières liquides ou des instruments du marché monétaire liquides émis ou garantis par l'Union européenne, une autorité centrale ou la banque central d'un Etat membre, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le fonds européen de stabilité Financière, une autorité centrale ou la Banque centrale d'un pays tiers.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le Dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le Fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la Société de Gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Durée de placement recommandée

À partir d'une journée.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :
Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

14/03/2025 :
Actualisation de la politique d'évaluation de la qualité de crédit.

27/04/2025 :
La part « F » - Code ISIN : FR0010694125 a été renommée part « N » et est devenue une parts réservée aux OPC nourriciers du Groupe Ofi Invest.

16/05/2025 :
ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

CHANGEMENT(S) A VENIR

01/01/2026 :
Ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du Label ISR : le Fonds s'engage à ce qu'au moins 15% des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier[2]

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown[3] historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill[4] », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch[5] (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente[6] refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

[2] Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.
[3] Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).
[4] Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.
[5] Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.
[6] Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs[7]

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread[8] vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit[9]

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité[10] persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement[11] avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité[12] (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit[13] se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »[14] et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

[7] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*
[8] Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.
[9] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*
[10] Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.
[11] Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.
[12] Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.
[13] Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque
[14] Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions[15]

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

L'actif net du Fonds ressort en légère baisse sur une année glissante, passant de 3 164 651 641,43 euros au 31 décembre 2024 à 3 099 055 690,52 euros au 31 décembre 2025.

Au niveau de la WAM (Weighted Average Maturity), notre sensibilité au taux ressort à 12 jours (contre 2 jours l'année précédente). Dans un contexte d'incertitude impliquant de la volatilité sur les marchés et malgré 4 baisses des taux de 25Bps de la Banque Centrale Européenne, nous avons préféré rester prudents : achetant des papiers directement indexés contre Ester, ou mettant en place des swaps de taux. Toutefois, la visibilité s'améliorant lors du 2ème semestre, nous avons arrêté de couvrir systématiquement nos investissements sur la partie courte de la courbe. La WAL (Weighted Average Life) est quant à elle en baisse, puisqu'elle ressort à presque 91 jours (contre 96 jours à fin 2024).

Au cours de l'année, nous avons profité des spreads attractifs offerts par les banques – afin de nous positionner sur des maturités longues. Nous avons également saisi des opportunités sur le marché obligataire, qui affichait des rendements attractifs et plus avantageux que ceux proposés sur les billets de trésorerie.

[15] Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances[16] :

Sur un an glissant, le Fonds Ofi Invest ISR Monétaire CT offre un différentiel de performance positif par rapport à son indice de référence.

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 2,37% pour la part C, de 2,36% pour la part C-FP, de 2,37% pour la part D, de 2,34% pour la part E et de 2,38% pour la part N contre 2,23% pour son indice de référence (€STR capitalisé).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART C	FR0000985558	31/12/2024	31/12/2025	2,37%	2,23%	2 376,50 €	2 432,75 €
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART C-FP	FR001400CQH6	31/12/2024	31/12/2025	2,36%	2,23%	107,74 €	110,28 €
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	FR0010510479	31/12/2024	31/12/2025	2,37%	2,23%	10 195,16 €	10 436,47 €
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART E	FR0010738229	31/12/2024	31/12/2025	2,34%	2,23%	1 083,95 €	1 109,28 €
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART N	FR0010694125	31/12/2024	31/12/2025	2,38%	2,23%	3 300,07 €	3 378,68 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	OPC	FR0013067808	BFT MONETARIE COURT TERME ISR C LIMAT SICAV	2 684 791 703,84	2 688 495 817,67
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	OPC	FR001400R6M6	OSTRUM SRI CASH PLUS SICAV	1 709 202 376,02	1 563 502 384,88
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	OPC	FR0010956581	AXA COURT TERME I	335 191 139,66	488 373 339,58
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	FR0129202182	PERNOD-RICARD FINANCE SA ZCP 25/06/2025	59 852 372,09	60 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	BE6356600930	SUMITOMO MITSUI BANKING ZCP 03/03/2025		59 958 326,43
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	FR0129254357	SAFRAN SA ZCP 14/07/2025	49 909 746,54	50 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	FR0129287845	SAFRAN ZCP 14/10/2025	49 738 788,46	50 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS2953549099	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 31/01/2025		50 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS3060078824	ENEL FINANCE INTL ZCP 29/04/2025	49 982 575,52	50 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS3121052503	MUFG BANK LTD ZCP 09/09/2025	49 824 093,27	50 000 000,00

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

[16] Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Procédure de choix des intermédiaires

La Société de Gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest ISR Monétaire CT n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- **Taux : 787 588 000 euros**
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Néant.
- Options : Néant.

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 :
  30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 :
  10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)
(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OPCVM soumis au droit français

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025

Ofi invest
Asset Management

Ofi Invest ISR Monétaire CT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ofi Invest ISR Monétaire CT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest ISR Monétaire CT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest ISR Monétaire CT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**2 852 836 496,15**	**2 912 621 851,04**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**251 510 565,02**	**181 710 749,20**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	251 510 565,02	181 710 749,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**2 220 719 345,40**	**2 365 043 982,01**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 220 719 345,40	2 365 043 982,01
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**299 872 480,16**	**304 397 533,39**
OPCVM	299 872 480,16	304 397 533,39
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**80 004 230,14**	**60 004 883,33**
Instruments financiers à terme (G)	**729 875,43**	**1 464 703,11**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**2 852 836 496,15**	**2 912 621 851,04**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 114 961,13**	**1 897 234,84**
Comptes financiers	**246 099 224,21**	**251 821 904,61**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**247 214 185,34**	**253 719 139,45**
Total Actif I+II	**3 100 050 681,49**	**3 166 340 990,49**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	3 027 384 747,64	3 046 045 869,18
Report à nouveau sur revenu net	0,15	0,05
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	71 670 942,73	118 605 772,20
Capitaux propres	**3 099 055 690,52**	**3 164 651 641,43**
Passifs de financement II (*)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**3 099 055 690,52**	**3 164 651 641,43**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**729 875,43**	**1 464 703,11**
Emprunts (C)	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**729 875,43**	**1 464 703,11**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**265 115,54**	**224 645,95**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**265 115,54**	**224 645,95**
Total Passifs : I+II+III+IV	**3 100 050 681,49**	**3 166 340 990,49**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	8 147 497,40	2 284 892,37
Produits sur titres de créances	78 995 231,88	107 329 375,67
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	507 328,12	796 595,95
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	7 311 466,84	15 896 730,83
Sous-total Produits sur opérations financières	**94 961 524,24**	**126 307 594,82**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-1 490 819,71	-75 870,13
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-4 087,23	-12 642,45
Sous-total Charges sur opérations financières	**-1 494 906,94**	**-88 512,58**
Total Revenus financiers nets (A)	**93 466 617,30**	**126 219 082,24**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	**-2 712 384,15**	**-2 946 186,07**
Frais de gestion de la société de gestion	-2 712 384,15	-2 946 186,07
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 712 384,15**	**-2 946 186,07**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**90 754 233,15**	**123 272 896,17**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-8 826 238,02**	**-17 233 834,04**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**81 927 995,13**	**106 039 062,13**

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 312 901,87	12 805 755,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-172 377,23	-151 785,17
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**2 140 524,64**	**12 653 970,80**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**186 357,46**	**-535 077,15**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**2 326 882,10**	**12 118 893,65**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-12 907 448,29	2 636 725,44
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-9,42	5,06
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**-12 907 457,71**	**2 636 730,50**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**323 523,21**	**-2 188 914,08**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**-12 583 934,50**	**447 816,42**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**71 670 942,73**	**118 605 772,20**

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STR capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossés à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux.
L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".
Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

La gestion met en oeuvre une approche ESG en "Best-in-Universe", qui consiste à exclure 30% en nombre d'émetteurs de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'univers monétaire. Ces valeurs non-investissables correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG. L'univers monétaire est défini comme suit : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), les entreprises ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire, les dettes des Etats de l'union Européenne, liste complémentaire d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus. Dans le cadre du Label ISR, le fonds s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental (PAI 2) et un indicateur social (PAI 13)), par rapport à son univers ISR. L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe ESG. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbones, les politiques de sécurité de l'information ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du FCP sont celles auxquelles fait face Ofi Invest Asset Management dans l'élaboration de son modèle de notation ESG (problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises, problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter).

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs. Le FCP investira jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles : à tous les
titres d'Etats ; les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros.
Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit et relèveront d'une notation supérieure ou égale à BBB sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation supérieure ou égale à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes par la société de gestion. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination

de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations de agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En termes de risque de taux, la maturité moyenne pondérée (Weighted Average Maturity - WAM) du portefeuille est limitée à 60 jours, et en termes de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée (Weigted Average Life - WAL) du portefeuille est limitée à 120 jours.

La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5. Aucun titre n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours.

Le FCP fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du Règlement (UE) 2017/1131. Il peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par des entités publiques ou parapubliques nationales ou supranationales dont la liste figure en détail dans le prospectus.

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés seront utilisés pour permettre de couvrir le FCP des risques de taux et de change. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

Indice de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'€STER capitalisé. Le taux €STER (European Short-Term Rate) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site Internet
https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest rates/euro short-term_rate/html/index.en.html

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	3 099 055 690,52	3 164 651 641,43	3 803 259 006,74	3 028 323 194,85	2 879 233 837,25
Nombre de titres					
Catégorie de parts C	1 025 810,9261	1 257 631,7240	1 592 100,9710	1 078 801,3986	962 345,9193
Catégorie de parts C-FP	1 963 788,9210	1 488 188,4550	526 285,0000	1,0000	-
Catégorie de parts D	41,3595	26,3595	8 312,5810	58 576,1150	65 303,0000
Catégorie de parts E	9 703,6558	13 200,6846	21 509,1146	54 170,5562	53 917,7018
Catégorie de parts N	111 212,6602	290,1246	269,8405	4 715,0000	18 431,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	2 432,75	2 376,50	2 287,32	2 213,64	2 214,57
Catégorie de parts C-FP en EUR	110,28	107,74	103,68	100,32[1]	-
Catégorie de parts D en EUR	10 087,17	10 195,16	10 072,98	9 748,49	9 752,61
Catégorie de parts E en EUR	1 109,28	1 083,95	1 043,59	1 010,27	1 011,00
Catégorie de parts N en EUR	3 378,68	3 300,07	3 176,88	3 072,11	3 074,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	270,32	344,81	263,99	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	66,12	88,75	56,36	-6,40	-11,57
Catégorie de parts C-FP en EUR	2,98	4,00	2,56	0,21	-
Catégorie de parts D en EUR	8,05	39,05	-14,23	-28,21	-51,38
Catégorie de parts E en EUR	29,82	40,17	25,57	-3,22	-5,63
Catégorie de parts N en EUR	92,30	122,61	78,10	-9,50	-16,81

(1) La catégorie de parts C-FP a été créée le 29/09/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux sur la base des cours de clôture. La valeur liquidative calculée le vendredi inclura les coupons courus du week-end et des jours fériés légaux consécutifs ; elle servira de base aux demandes de souscription et de rachat présentées le matin du premier jour ouvré suivant. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un ou plusieurs jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués sur la base des intérêts courus des jambes fixes et variables du swap.

Les swaps de taux de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois sont valorisés par actualisation des flux futurs à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence déterminée en fonction des caractéristiques spécifiées pour chaque contrat.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.
Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».
En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

L'équipe « Analyse Crédit » de la société de gestion émet ses opinions et notations sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables (les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place, les données publiées par les émetteurs, échanges avec les directions financières et générales des émetteurs). L'approche top-down/bottom-up fondamentale est utilisée. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière.
Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des perspectives. La procédure précise une correspondance court-terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

En revanche, certains types d'actifs/contreparties font l'objet d'une méthodologie spécifique. Cela est le cas pour les entreprises non financières (« investment grade » et « high yield »), les banques, les assurances ainsi que les entités publiques.

Description des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement. La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué, sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à :

- 0,08% TTC, pour les parts C et D,
- 0,11% TTC pour la part E,
- 0,05% pour la part N,
- 0,06% TTC pour la part C-FP

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Description des frais de gestion indirects

L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

La commission de surperformance ne concerne que la part C-FP. La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

La commission de surperformance (20% de la surperformance) est calculée selon la méthode de l'actif indicé, qui est fondée sur la comparaison entre l'actif réel du fonds (net de frais de gestion) et un « actif de référence ». L'actif de

référence est un actif incrémenté au taux de l'indice de référence (€STER capitalisé) et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de référence à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence La période de référence est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :
La période d'observation va du premier jour de l'exercice comptable jusqu'à sa clôture (en général du 1er janvier au 31 décembre de chaque année). La première période d'observation a commencé le 1er janvier 2023 et s'est terminée le 29 décembre 2023.
A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :
1) le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;
2) le fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de 12 mois démarre.

Provisionnement :
Une provision (de 20% de la surperformance) sera comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part des frais provisionnés au titre de la commission de surperformance correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion. Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est inférieur à l'actif de référence, alors la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. La reprise de provision est plafonnée à hauteur des dotations antérieures.

Cristallisation :
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de 12 mois. La première période de cristallisation s'est terminée le dernier jour de l'exercice 2023 (29 décembre 2023). La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la catégorie de parts C, C-FP, E et N :
Capitalisation pure : Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.
Pour la catégorie de parts D :
Distribution pure : Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la catégorie de parts C, C-FP, et E :

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes des plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la catégorie de parts D et N:

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**3 164 651 641,43**	**3 803 259 006,74**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 989 045 107,93	22 799 588 647,65
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-19 134 612 633,58	-23 576 152 484,91
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	90 754 233,15	123 272 896,17
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 140 524,64	12 653 970,80
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-12 907 457,71	2 636 730,50
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-14 261,17	-607 125,52
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-1 464,17[2]	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**3 099 055 690,52**	**3 164 651 641,43**

(2) Soulte fusion / absorption du fonds OFI INVEST ESG MONETAIRE COURT TERME pour - 1 971.23 et indemnisation reçu pour 507.06;.

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C	
Parts émises	7 309 404,2247
Parts rachetées	7 541 225,0226
Catégorie de parts C-FP	
Parts émises	8 911 348,8784
Parts rachetées	8 435 748,4124
Catégorie de parts D	
Parts émises	15,0000
Parts rachetées	-
Catégorie de parts E	
Parts émises	20 684,9268
Parts rachetées	24 181,9556
Catégorie de parts N	
Parts émises	117 851,3737
Parts rachetées	6 928,8381

Commissions

Catégorie de parts C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts C-FP	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts E	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts N	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0000985558 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR001400CQH6 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT C-FP

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0010510479 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0010738229 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT E

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0010694125 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT N

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	80 004	80 004	-	-	-
Obligations	251 511	251 511	-	-	-
Titres de créances	2 220 719	1 374 875	845 844	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	246 099	-	-	-	246 099
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-787 588	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**1 706 390**	**58 256**	**-**	**246 099**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	80 004	-	-	-	-
Obligations	101 038	150 472	-	-	-
Titres de créances	1 343 664	877 055	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	246 099	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-257 600	-529 988	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**1 513 206**	**497 539**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	 +/-	 +/-	 +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**0**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	251 511	-	-
Titres de créances	1 871 969	-	348 750
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**2 123 480**	**-**	**348 750**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	80 004	
Crédit Agricole	*80 004*	
Instruments financiers à terme non compensés	730	
BNP Paribas	*730*	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	1 115	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	1 115	
BNP Paribas	*1 115*	
Comptes financiers	246 099	
Société Générale	*246 099*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		90
BNP Paribas		*90*
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN *Société de gestion*	Dénomination du Fonds *Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
FR0013067808 *BFT IM*	BFT MONETARIE COURT TERME ISR C LIMAT SICAV *France*	*Monétaire*	*EUR*	*152 096*
FR001400R6M6 *NATIXIS*	OSTRUM SRI CASH PLUS SICAV *France*	*Monétaire*	*EUR*	*147 776*
Total				**299 872**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	**31/12/2025**
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 114 961,13
Total créances	**1 114 961,13**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-203 884,88
Provision pour frais de gestion variables à payer	-57 941,94
Provision commission de mouvement	-3 288,72
Total dettes	**-265 115,54**
Total	**849 845,59**

Frais de gestion

Catégorie de parts C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts C-FP	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Commission de performance (frais variables)	54 126,61
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts E	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts C		
Revenus nets	**65 961 143,20**	**100 178 420,71**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**65 961 143,20**	**100 178 420,71**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**65 961 143,20**	**100 178 420,71**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	65 961 143,20	100 178 420,71
Total	**65 961 143,20**	**100 178 420,71**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts C-FP		
Revenus nets	**5 692 326,91**	**5 344 219,23**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**5 692 326,91**	**5 344 219,23**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**5 692 326,91**	**5 344 219,23**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 692 326,91	5 344 219,23
Total	**5 692 326,91**	**5 344 219,23**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts D		
Revenus nets	**11 180,16**	**9 089,10**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**11 180,16**	**9 089,10**
Report à nouveau	0,15	0,05
Sommes distribuables au titre du revenu net	**11 180,31**	**9 089,15**
Affectation :		
Distribution	11 180,30	9 089,02
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,01	0,13
Capitalisation	-	-
Total	**11 180,31**	**9 089,15**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	41,3595	26,3595
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	270,32	344,81
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts E		
Revenus nets	**281 361,30**	**475 429,26**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**281 361,30**	**475 429,26**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**281 361,30**	**475 429,26**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	281 361,30	475 429,26
Total	**281 361,30**	**475 429,26**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts N		
Revenus nets	**9 981 983,56**	**31 903,83**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**9 981 983,56**	**31 903,83**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**9 981 983,56**	**31 903,83**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 981 983,56	31 903,83
Total	**9 981 983,56**	**31 903,83**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts C		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 872 922,66**	**11 445 147,89**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 872 922,66**	**11 445 147,89**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 872 922,66**	**11 445 147,89**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 872 922,66	11 445 147,89
Total	**1 872 922,66**	**11 445 147,89**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts C-FP		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**162 565,92**	**614 152,89**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**162 565,92**	**614 152,89**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**162 565,92**	**614 152,89**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	162 565,92	614 152,89
Total	**162 565,92**	**614 152,89**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**333,10**	**1 029,36**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**333,10**	**1 029,36**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**333,10**	**1 029,36**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	333,10	1 029,36
Total	**333,10**	**1 029,36**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	41,3595	26,3595
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts E		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**8 081,91**	**54 894,13**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**8 081,91**	**54 894,13**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 081,91**	**54 894,13**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	8 081,91	54 894,13
Total	**8 081,91**	**54 894,13**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts N		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**282 978,51**	**3 669,38**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**282 978,51**	**3 669,38**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**282 978,51**	**3 669,38**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	282 978,51	3 669,38
Total	**282 978,51**	**3 669,38**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**251 510 565,02**	**8,12**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				*251 510 565,02*	*8,12*
ALD SA 1.25% 02/03/2026	Admin. privée	EUR	10 000 000,00	10 087 909,59	0,33
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1% 21/06/2026	Finance/Assurance	EUR	21 400 000,00	21 386 254,16	0,69
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.75% 08/06/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 950 657,53	0,64
BPCE SA 0.25% 15/01/2026	Finance/Assurance	EUR	12 600 000,00	12 621 259,48	0,41
BPCE SA 0.375% 02/02/2026	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 009 154,79	0,16
BPCE SA 3.625% 17/04/2026	Finance/Assurance	EUR	26 200 000,00	26 971 414,14	0,87
CAIXABANK SA 1.125% 27/03/2026	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 030 096,58	0,16
DH EUROPE FINANCE 0.2% 18/03/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 972 280,82	0,32
INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	Finance/Assurance	EUR	22 900 000,00	23 609 605,12	0,76
LA BANQUE POSTALE 0.25% 12/07/2026	Finance/Assurance	EUR	8 800 000,00	8 715 591,12	0,28
LLOYDS BANK PLC 0.125% 18/06/2026	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	991 431,23	0,03
LLOYDS BK CORP MKTS PLC 2.375% 09/04/2026	Finance/Assurance	EUR	31 300 000,00	31 847 381,26	1,03
NATWEST MARKETS PLC 0.125% 18/06/2026	Finance/Assurance	EUR	9 088 000,00	9 005 310,40	0,29
SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	Manufacture	EUR	20 000 000,00	19 932 463,01	0,64
SFIL SA 0.75% 06/02/2026	Finance/Assurance	EUR	22 300 000,00	22 417 960,89	0,72
SOCIETE GENERALE 0.125% 24/02/2026	Finance/Assurance	EUR	16 000 000,00	15 967 066,30	0,52
SOCIETE GENERALE 4.25% 28/09/2026	Finance/Assurance	EUR	7 800 000,00	7 994 728,60	0,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**2 220 719 345,40**	**71,66**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				*2 220 719 345,40*	*71,66*
ACHMEA BANK ZCP 30/04/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 932 360,00	0,32
AGENCE CENTRALE DES EONIAEST+0.19% 27/02/2026	Admin. publique	EUR	30 000 000,00	30 116 451,00	0,97
AGENCE CENTRALE ORG ZCP 03/02/2026	Admin. publique	EUR	30 000 000,00	29 944 500,00	0,97
AGENCE CENTRALE ORGANISMES EONIAEST+0.19% 16/03/2026	Admin. publique	EUR	30 000 000,00	30 187 449,75	0,97
AGENCE CENTRALE ORGANISMES ZCP 06/02/2026	Admin. publique	EUR	15 000 000,00	14 969 535,00	0,48
AXA BANQUE EONIAEST+0.16% 21/01/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 146 690,28	0,81
AXA BANQUE EONIAEST+0.33% 05/05/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 636 562,33	1,31
AXA BANQUE S A EONIAEST+0.21% 21/04/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 063 875,49	0,81
AXA BANQUE S.A. EONIAEST +.33% 14/05/2026	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	50 762 555,56	1,64

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AXA BANQUE SA EONIAEST+0.3% 17/04/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 337 795,94	0,66
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 19/03/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	24 889 975,00	0,80
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI ZCP 20/08/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 723 300,00	0,64
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA ZCP 19/11/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 219 440,00	1,27
BANQUE FEDERATIVE DE CREDI EONIAEST+0.32% 01/04/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 483 964,83	0,98
BANQUE FEDERATIVE DU EONIAEST + 0.3% 02/04/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 356 221,78	0,66
BANQUE FEDERATIVE DU EONIAEST + 0.33% 13/11/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 029 468,81	0,32
BANQUE FEDERATIVE EONIAEST+0.32% 13/03/2026	Finance/Assurance	EUR	21 000 000,00	21 411 604,96	0,69
BANQUE PALATINE SA EONIAEST +0.33% 13/11/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 074 173,33	0,81
BANQUE POSTALE (LA) EONIAEST 0.285% 20/03/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 564 700,83	0,99
BELFIUS BANK BELGIU ZCP 10/04/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 943 280,00	0,32
BFCM EONIAEST+0.31% 20/03/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 189 744,17	0,33
BPCE EONIAEST .3% 15/09/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 122 612,92	0,81
BPCE SA EONIAEST + 0.32% 10/07/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 225 523,33	0,65
BPCE SA EONIAEST +.3% 02/04/2026	Finance/Assurance	EUR	6 000 000,00	6 107 205,47	0,20
BPCE SA EONIAEST +0.31% 16/01/2026	Finance/Assurance	EUR	4 000 000,00	4 096 953,78	0,13
BPIFRANCE SA ZCP 31/08/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 709 620,00	0,64
BPIFRANCE ZCP 06/01/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 997 240,00	0,32
CA CONSUMER FINA ZCP 06/03/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 944 725,00	0,48
CA CONSUMER FINANCE SA EONIAEST .22% 13/02/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 160 618,00	0,65
CARLSBERG BREWERIES ZCP 23/01/2026	Manufacture	EUR	10 000 000,00	9 987 070,00	0,32
CIE GLE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ZCP 13/02/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 961 105,00	0,48
COCA COLA HBC FINANCE BV ZCP 05/02/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 979 480,00	0,32
COFACE SA ZCP 04/03/2026	Finance/Assurance	EUR	29 000 000,00	28 893 773,00	0,93
COFACE SA ZCP 07/01/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 994 750,00	0,48
COFACE SA ZCP 15/01/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 983 700,00	0,64
COFINIMMO SA ZCP 19/01/2026	Immobilier	EUR	48 000 000,00	47 947 968,00	1,55
COFINIMMO SA ZCP 27/01/2026	Immobilier	EUR	25 000 000,00	24 960 975,00	0,81
COMMERZBANK AG ZCP 10/03/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 923 460,00	0,64
COMMERZBANK AG ZCP 14/09/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 691 940,00	0,64
COMMERZBANK AG ZCP 22/06/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 850 975,00	0,48
COVIVO ZCP 16/01/2026	Immobilier	EUR	20 000 000,00	19 982 580,00	0,64
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.32% 13/03/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 783 689,44	1,32
CREDIT INDUSTRIEL ET COMM EONIAEST+0.32% 03/03/2026	Finance/Assurance	EUR	32 000 000,00	32 655 552,71	1,05
CREDIT LYONNAIS EONIAEST+0.28% 10/07/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 157 042,00	0,97
CREDIT LYONNAIS SA EONIAEST+0.33% 03/06/2026	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	35 484 648,89	1,15

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT LYONNAIS SA EONIAEST+0.33% 22/09/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 195 689,17	0,97
EIFFAGE SA ZCP 09/01/2026	Construction	EUR	15 000 000,00	14 992 995,00	0,48
ELECTRICITE DE FRAN ZCP 18/03/2026	Energie	EUR	30 000 000,00	29 868 180,00	0,96
ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 13/02/2026	Energie	EUR	5 000 000,00	4 987 690,00	0,16
ELIS SA ZCP 05/01/2026	Autres services	EUR	10 000 000,00	9 997 560,00	0,32
ELIS ZCP 16/01/2026	Autres services	EUR	24 000 000,00	23 978 016,00	0,77
ENDESA SA ZCP 16/01/2026	Energie	EUR	25 000 000,00	24 978 425,00	0,81
ENGIE SA EONIAEST + .16% 16/02/2026	Energie	EUR	35 000 000,00	35 096 959,33	1,13
ENGIE SA EONIAEST +.175% 22/01/2026	Energie	EUR	30 000 000,00	30 177 423,33	0,97
FIDELITY NATIONAL I ZCP 22/01/2026	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	34 956 530,00	1,13
FINANCIERE AGACHE ZCP 16/02/2026	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	34 906 060,00	1,13
FINANCIERE AGACHE ZCP 25/03/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 901 580,00	0,64
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 21/01/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 964 660,00	0,97
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 23/01/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 987 040,00	0,32
ING BANK NV EONIAEST .3% 19/05/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 441 350,67	0,98
ING BANK NV EONIAEST+0.3% 05/06/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 538 855,11	1,31
ING BANK NV EONIAEST+0.30% 22/10/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 134 963,33	0,97
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 21/04/2026	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 967 890,00	0,16
INTESA SANPAOLO BANK LUX ZCP 29/05/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 650 520,00	1,28
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 06/05/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 926 900,00	0,32
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 06/01/2026	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 999 446,00	0,06
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 13/08/2026	Finance/Assurance	EUR	12 500 000,00	12 331 325,00	0,40
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 17/08/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 587 710,00	0,95
KBC GROUP NV CDN 18/06/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 686 080,00	0,96
KBC GROUP NV ZCP 26/06/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 889 790,00	0,32
KERING FINANCE ZCP 11/02/2026	Science/Technologie	EUR	10 000 000,00	9 976 220,00	0,32
KERING FINANCE ZCP 12/02/2026	Science/Technologie	EUR	25 000 000,00	24 939 100,00	0,80
LA BANQUE POSTALE EONIAEST 21/04/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 327 307,56	0,66
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.28% 30/01/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 565 678,82	0,82
LLOYDS BANK CORPORATE EONIAEST + 0.35% 21/04/2026	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 085 503,56	0,16
LSEG NETHERLANDS BV ZCP 23/01/2026	Finance/Assurance	EUR	41 900 000,00	41 846 409,90	1,35
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUXE ZCP 14/10/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 826 740,00	0,32
MEDIOBANCA INTERNATIONAL ZCP 14/05/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 847 920,00	0,64
NATWEST MARKETS NV ZCP 01/06/2026	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	34 696 340,00	1,12
NATWEST MARKETS NV ZCP 13/03/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 879 550,00	0,96
NTT FINANCE UK LIMITED ZCP 11/03/2026	Finance/Assurance	EUR	24 000 000,00	23 900 016,00	0,77
NTT FINANCE UK LIMITED ZCP 20/02/2026	Finance/Assurance	EUR	32 000 000,00	31 903 520,00	1,03
NTT FINANCE UK LTD ZCP 13/02/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 973 930,00	0,32
OP CORPORATE BANK P ZCP 23/10/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 465 190,00	0,95
PALATINE SA EONIAEST +0.33% 14/10/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 049 895,17	0,32

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELEC ZCP 08/01/2026	Energie	EUR	20 000 000,00	19 991 920,00	0,65
SANTANDER CONSUMER ZCP 24/04/2026	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 664 300,00	1,60
SAVENCIA SA ZCP 16/01/2026	Manufacture	EUR	40 000 000,00	39 963 360,00	1,29
SAVENCIA SA ZCP 19/01/2026	Manufacture	EUR	20 000 000,00	19 978 020,00	0,64
SEB SA ZCP 16/01/2026	Manufacture	EUR	10 000 000,00	9 991 140,00	0,32
SEB SA ZCP 22/01/2026	Manufacture	EUR	40 000 000,00	39 950 440,00	1,29
SOCIETE GENERALE EONIAEST+0.3% 02/01/2026	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 075 682,35	0,10
SONEPAR ZCP 03/02/2026	Commerce	EUR	30 000 000,00	29 943 060,00	0,97
SONEPAR ZCP 10/02/2026	Commerce	EUR	25 000 000,00	24 942 450,00	0,80
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 05/02/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 941 260,00	0,97
SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 29/04/2026	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 965 040,00	0,16
UNEDIC SA ZCP 06/11/2026	Admin. publique	EUR	10 000 000,00	9 810 570,00	0,32
UNION FINANCE GRAINS ZCP 06/02/2026	Admin. privée	EUR	3 500 000,00	3 492 457,50	0,11
UNION FINANCES GRAINS ZCP 08/01/2026	Admin. privée	EUR	10 000 000,00	9 995 830,00	0,32
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**299 872 480,16**	**9,68**
OPCVM				*299 872 480,16*	*9,68*
BFT MONETARIE COURT TERME ISR C LIMAT SICAV	Finance/Assurance	EUR	14 143,00	152 096 084,88	4,91
OSTRUM SRI CASH PLUS SICAV	Finance/Assurance	EUR	568,00	147 776 395,28	4,77
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**80 004 230,14**	**2,58**
Dep EUR 1.9 02/01/2026		EUR	80 000 000,00	80 004 230,14	2,58
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**2 852 106 620,72**	**92,03**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Swaps				
2651114522	10 000 000	-	13 599,29	-10 000 000,00
2706544712	20 000 000	-	21 713,53	-20 000 000,00
2711869102	30 000 000	-	27 352,69	-30 000 000,00
2715297022	30 000 000	-	24 888,43	-30 000 000,00
2734969852	5 000 000	-	314,52	-5 000 000,00
2760392012	5 000 000	13 071,17	-	-5 000 000,00
2762923952	17 000 000	20 589,97	-	-17 000 000,00
2763112602	10 000 000	24 795,34	-	-10 000 000,00
2764514792	10 000 000	15 710,10	-	-10 000 000,00
2767186152	10 000 000	24 085,75	-	-10 000 000,00
2767187812	15 000 000	26 502,14	-	-15 000 000,00
2773749642	20 000 000	30 123,69	-	-20 000 000,00
2786857582	10 000 000	12 324,51	-	-10 000 000,00
2786869692	5 000 000	7 264,74	-	-5 000 000,00
2789264662	25 000 000	42 697,86	-	-25 000 000,00
2789797962	40 000 000	92 411,30	-	-40 000 000,00
2792185442	35 000 000	77 119,68	-	-35 000 000,00
2795698432	12 600 000	10 923,00	-	-12 600 000,00
2796875442	22 900 000	46 950,95	-	-22 900 000,00
2798428082	6 300 000	10 570,94	-	-6 300 000,00
2798445762	10 000 000	14 724,24	-	-10 000 000,00
2798594412	15 000 000	32 962,98	-	-15 000 000,00
2813842972	15 000 000	22 820,60	-	-15 000 000,00
2837161102	10 000 000	5 453,32	-	-10 000 000,00
2843423492	6 000 000	5 262,23	-	-6 000 000,00
2861772482	15 000 000	4 088,85	-	-15 000 000,00
2862709242	12 500 000	12 544,17	-	-12 500 000,00
2863881832	30 000 000	32 407,16	-	-30 000 000,00
2863985832	25 000 000	10 990,43	-	-25 000 000,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
2892744252	20 000 000	16 441,88	-	-20 000 000,00
2892982772	6 200 000	2 001,15	-	-6 200 000,00
2905161052	20 000 000	8 974,06	-	-20 000 000,00
2922922502	10 000 000	1 380,35	-	-10 000 000,00
2923119492	7 800 000	4 156,75	-	-7 800 000,00
2926581072	9 088 000	4 027,40	-	-9 088 000,00
2926627552	10 000 000	9 339,95	-	-10 000 000,00
2928710612	20 000 000	2 520,48	-	-20 000 000,00
2935596102	50 000 000	12 778,51	-	-50 000 000,00
2935657812	30 000 000	30 095,50	-	-30 000 000,00
2937267372	10 000 000	4 039,49	-	-10 000 000,00
2943810772	20 000 000	3 320,04	-	-20 000 000,00
2949187952	10 000 000	5 500,25	-	-10 000 000,00
2952571562	6 400 000	1 143,68	-	-6 400 000,00
2957753962	8 800 000	1 214,08	-	-8 800 000,00
2962625832	40 000 000	13 284,45	-	-40 000 000,00
2962647772	20 000 000	3 486,88	-	-20 000 000,00
LCH00135499799	2 000 000	361,94	-	-2 000 000,00
LCH00137706800	5 000 000	-	1 658,46	-5 000 000,00
LCH00142072496	5 000 000	9 413,47	-	-5 000 000,00
Sous-Total Swaps		***729 875,43***	***89 526,92***	***-787 588 000,00***
Total Taux d'intérêts		**729 875,43**	**89 526,92**	**-787 588 000,00**
Change				
Total Change		**-**	**-**	**-**
Crédit				
Total Crédit		**-**	**-**	**-**
Autres expositions				
Total Autres expositions		**-**	**-**	**-**

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 852 106 620,72
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	640 348,51
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-640 348,51
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	247 214 185,34
Autres passifs (-)	-265 115,54
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**3 099 055 690,52**

OPCVM soumis au droit français

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

Annexe d'informations périodiques SFDR sur l'exercice clos le 31 décembre 2025

Ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
Ofi Invest ISR Monétaire CT	9695001A1RB46DXET932

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %**	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **51,90%** d'investissements durables :
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;
	☒ ayant un objectif social.
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ____ %**	☐Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ISR Monétaire CT (ci-après le « Fonds ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **51,90%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds a suivi une approche ESG en en "Best-in-universe", qui consiste à exclure 30% en nombre de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'univers monétaire. Ces valeurs non-investissables correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs

obtenant les moins bonnes notes ESG. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

L'univers monétaire est défini comme suit :
- L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) ;
- Les entreprises ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire ;
- Liste complémentaire d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025,** les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le pourcentage du nombre d'émetteurs, du Fonds, identifiés comme étant non-investissables : 0%**

- **La part d'investissement durable du Fonds** a investi **51,90%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **167,81** ;
- Indicateur social (PAI 13) : Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (ratio nombre de femmes / nombre d'hommes) : **43,97%**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

...et par rapport aux années précédentes ?

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

· **Le score ESG :** le score ESG du portefeuille atteint **8,28** sur 10 et le score ESG de son univers est de **7,26** ;

· **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Universe : 20%.**

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente 30,63 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **91,24.**

- La part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial : la part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial est de **36,65%** par rapport à son univers dont la part est de **68,19%.**

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2024 et 31 décembre 2024.

Au **31 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint 8,01 sur 10 et le score ESG de son indicateur de référence était de **7,26** ;

- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Universe : 20%.**

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **L'intensité carbone :** l'intensité carbone du portefeuille a représenté **51,75** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **98,07** tonnes.

- **La part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial :** la part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial était de **42,35%** par rapport à son univers dont la part était de **69,27%.**

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au **31 décembre 2025,** comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **51 ,90%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

  - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques… (PAI 14) ;
- ne voilent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] [1] **Emissions de GES**	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille	32071,29	35099,89	76739,54
				Univers ISR	2854925.85	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.78%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille	5026,24	3745,04	8372,10
				Univers ISR	655033.443	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.45%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portefeuille	318973,41	266706,28	577819,09
				Univers ISR	30347136.3	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.86%	N/A	N/A
		Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille	356070,95	305551,21	669230,73
				Univers ISR	33859873.5	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.86%	N/A	N/A
Emissions de gaz à effet de serre (GES)							
	[PAI 2] **Empreinte carbone**	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	167,81	162,45	298,10
				Univers ISR	680.92	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.29%	N/A	N/A
	[PAI 3]	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	448,24	480,45	636,52

[1] Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		Univers ISR	799.24	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	87,68%	73,86%	58,44%
				Univers ISR	84.86%	N/A	N/A
	[PAI 4] **Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles**	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement	Portefeuille	13,57%	14,65%	13,75%
				Univers ISR	10,28% %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	92,82%	92,26%	79,01%
				Univers ISR	85,34%	N/A	N/A
	[PAI 5] **Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable**	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille	50,18%	52,89%	60,19%
				Univers ISR	60,71%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,53%	89,361%	58,39%
				Univers ISR	80.32%	N/A	N/A
			Part d'énergie non-renouvelable produite (%)	Portefeuille	50,00%	70,36%	65,50%
				Univers ISR	23,58%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	25,32%	15,25%	13,41%
				Univers ISR	27.37%	N/A	N/A
	[PAI 6] **Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique**	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille	0,28	0,21	0,24
				Univers ISR	0.57	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,94%	94,21%	75,95%
				Univers ISR	83.72%	N/A	N/A
Biodiversité	[PAI 7] **Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0,66%	0,01%	0,01%
				Univers ISR	1,25%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,13%	94,42%	79,01%
				Univers ISR	46.23%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] [2] **Rejets dans l'eau**	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille	1054,62	1031,26	2581,42
				Univers ISR	22232.08	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	6,18%	4,11%	5,50%
				Univers ISR	7.29%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] [3]		(Tonnes)	Portefeuille	149,63	117,22	1282,38
				Univers ISR	482566.15	N/A	N/A

[2] Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.
[3] Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Taux de couverture (%)	Portefeuille	25,42%	21,83%	18,22%
				Univers ISR	40.32%	N/A	N/A

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Les questions sociales et de personnel	**[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%
				Univers ISR	0,64 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99,44%	99,61%	80,65%
				Univers ISR	86,07 %	N/A	N/A
	[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d'investissement (%)	Portefeuille	37,39%	0,38%	0,39%
				Univers ISR	39,33%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,13%	94,42%	79,01%
				Univers ISR	82.67%	N/A	N/A
	[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille	10,27%	0,15	0,23
				Univers ISR	16,21%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	54,27%	38,15%	29,23%
				Univers ISR	41.13%	N/A	N/A

Les questions sociales et de personnel	**[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance**	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille	43,97%	0,4302%	41,98%
				Univers ISR	37,08%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,52%	95,77%	76,66%
				Univers ISR	85.59%	N/A	N/A
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	N/A
				Univers ISR	0,16 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99,44%	99,61%	0%
				Univers ISR	99,19 %	N/A	N/A

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Eaux, déchets et autres matières	**Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques**	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0,45%	0%	0,12%
				Univers ISR	4,89 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	89,13%	92,26%	79,01%
				Univers ISR	4,86 %	N/A	N/A

Lutte contre la corruption et les actes de corruption	**Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille	10,06%	10,94%	16,36%
				Univers ISR	6,88 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	92,82%	98,12%	79,01%
				Univers ISR	84,37%	N/A	N/A

Indicateurs applicables aux émetteurs souverains et supranationaux	Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Emissions de gaz à effet de serre	**Émissions carbone**	Teq CO2	Teq CO2	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
				Univers ISR	430132435,2	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
				Univers ISR	0,08 %	N/A	N/A
	Intensité carbone	Teq CO2/million d'EUR	Teq CO2	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
				Univers ISR	162,76169	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
				Univers ISR	0,08 %	N/A	N/A
Violations de normes sociales	**Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales**	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	Part d'investissement (%)	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
				Univers ISR	0 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	N/A	N/A	N/A
				Univers ISR	0,08%	N/A	N/A

- **Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion :** https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable

➢ **Mesure prises[4], mesures prévues et cibles définies pour la période de référence :**

[PAI 1] :[5]	Notation ESG[6] : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] :[7]	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

[4] Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

[5] Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

[6] La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

[7] Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Au **31 décembre 2025,** les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
BFT FRANCE MONETAIRE CT ISR - I2 E	Finances	27,60%	France
OSTRUM SRI CASH PLUS SI EUR	Finances	26,80%	France
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC MTN RegS	Finances	5,80%	Royaume-Uni
BPCE SA MTN RegS		4,90%	France
INTESA SANPAOLO SPA RegS	Finances	4,30%	Italie
SFIL SA MTN RegS	Finances	4,10%	France
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA MTN RegS	Industriel	3,90%	Espagne
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL MTN RegS	Finances	3,60%	France
SAFRAN SA RegS	Finances	3,60%	France
SOCIETE GENERALE SA RegS	Industriel	2,90%	France
BPCE SA RegS	Soins de santé	2,30%	France
ALD SA MTN RegS	Finances	1,80%	France
DH EUROPE FINANCE II SARL	Finances	1,80%	États-Unis
NATWEST MARKETS PLC MTN RegS		1,60%	Royaume-Uni
LA BANQUE POSTALE MTN RegS		1,60%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025,** le Fonds a **91,62%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds détient actuellement **51,90%** de ses actifs nets appartenant à la poche #1A Durables, dont **35,91%** ayant un objectif environnemental et **13,32%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **8,38%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **7,98%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **0,40%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, constitué de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, de liquidités et de produits dérivés, et d'OPC classifiés Article 6 selon SFDR ;
- Un minimum de **20%** de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1A Durable.

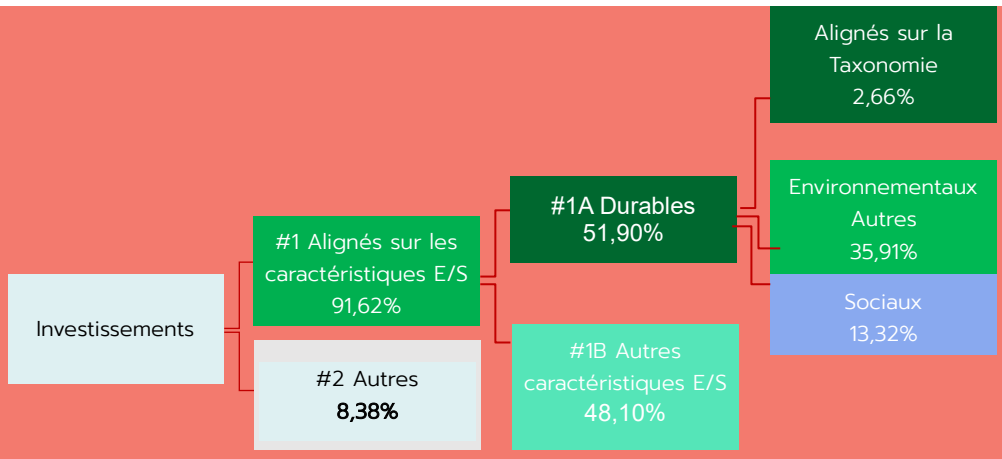

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025,** la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Aucun	Aucun	58,50 %
Finances	Finances	34,30 %
Industriel	Industriel	5,40%
	Aérospatiale et Défense	3,60%
	Transport terrestre	1,80%
Soins de santé	Soins de santé	1,80%
L'exploration. l'exploitation minière. extraction. production. Traitement. Stockage. raffinage ou distribution. y compris les transports. stockage et échange. des combustibles fossiles		0%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025,** la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **2,66%.**

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[8] ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

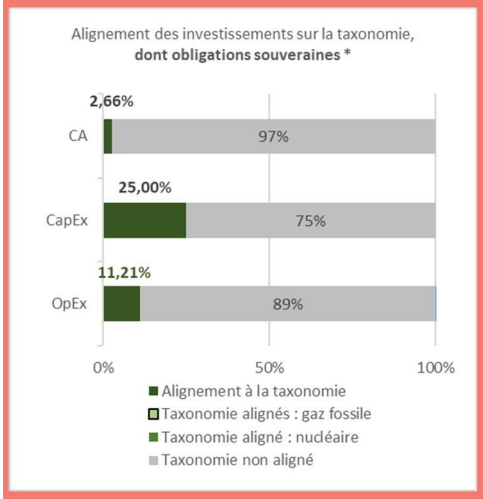

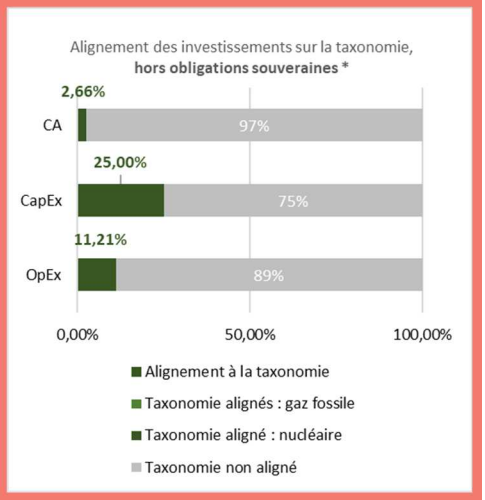

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Au **31 décembre 2025,** la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **0,03%.**

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au **31 décembre 2025,** la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **35,91%**.

[8] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025,** la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **13,32%**.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelle mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'univers monétaire qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.